

CONCERTATION PLUI - REUNION CITOYENNE DU 9 MAI 2017

CONTRIBUTIONS « UQHM » et « SITE ET PATRIMOINE MEYLANAIS »

QUARTIER DU HAUT MEYLAN

PROBLEMES ET RISQUES	DEMANDES FORMULEES PAR LES HABITANTS
<p>Le Haut Meylan situé en amont de l'avenue des Sept Laux et de la RD1090 est aussi une zone de montagne. Pas de rues mais des chemins bordés de murs.</p>	<p>Conserver des surfaces de parcelles croissantes quand on s'éloigne de l'ancienne mairie vers l'amont afin d'éviter un mitage urbain et accumuler les problèmes d'assainissement (eaux, déchets etc.)</p> <p>Pas d'extension possible de la voirie.</p>
<p>Chemin de la Ville, les nouvelles constructions n'ont pas d'espaces pour le stationnement des véhicules qui sont garés sur les trottoirs</p>	<p>Lors de constructions nouvelles, prévoir absolument des places de stationnements pour les habitants et les visiteurs.</p>
<p>Disparition de la nature, abattage des arbres et des haies à cause des constructions intensives.</p>	<p>Préserver les jardins, les vergers et les grands arbres source d'une grande bio diversité et d'une qualité paysagère.</p> <p>Imposer des haies végétales variées comme clôtures.</p>
<p>La Loi ALUR du 24 mars 2014 supprime le COS.</p> <p>En conséquence, la référence au COS a été supprimée du PLU de Meylan en décembre 2014.</p> <p>Cette mise à jour du PLU entraîne une densification trop forte de l'habitat du Haut Meylan.</p> <p>Par ailleurs, le manque d'infiltration des eaux naturelles due à la bétonisation entraîne un risque d'inondations important sur le Haut et le bas de Meylan ainsi que des éboulements du Saint-Eynard et des coulées de boues torrentielles.</p>	<p>Maintenir des Surfaces de Pleine Terre (SPT) suffisantes pour absorber les eaux naturelles et préserver les écoulements de surface.</p> <p>Le PLUI devra conserver au minimum les SPT des différentes zones spécifiées par le PLU 2012 de Meylan. Il serait souhaitable d'augmenter ces SPT afin de minimiser les risques d'inondations.</p> <p>Nous souhaitons que la surface des toits végétalisés ne soit pas comptabilisée dans les SPT et ce, quelle que soit leur hauteur de terre.</p> <p>Examiner la possibilité de réduire la densification de l'habitat et préserver l'environnement (arbres, végétaux, vue, soleil) en créant des servitudes de « non aedificandi » lors des divisions parcellaires de terrain.</p>

<p>Dégradation progressive de l'état du Parc de Bérivière</p>	<p>Prévoir un entretien et un réaménagement du parc afin de préserver les arbres, en faire un lieu de promenade pour les meylanais, intégrer des jeux pour les enfants.</p> <p>Gérer le parc selon les principes de préservation LPO.</p>
<p>La densification de l'habitat ne doit pas se faire au détriment des surfaces de parcs de la commune.</p>	<p>Maintenir tous les parcs actuels en zone N dans le PLUI.</p> <p>Conserver la classification en zone N du triangle « Trêve de Chaumetière » dans le PLUI. Site et Patrimoine Meylanais souhaite que cet espace soit valorisé.</p>
<p>L'acte de vente du 27 février 1976 du Clos des Capucins à la mairie de Meylan intègre une clause équivalente à une servitude perpétuelle de non constructibilité des terrains et la mise à disposition de l'ensemble de la propriété à tous les meylanais au travers de diverses associations comme tel est le cas aujourd'hui.</p>	<p>UQHM et Site et Patrimoine Meylanais demandent que cette clause soit maintenue dans le futur PLUI.</p> <p>De plus, il est absolument nécessaire de continuer à valoriser le parc du Clos des Capucins et préserver ses jardins familiaux.</p>
<p>Disparition des chemins de traverse.</p>	<p>Mieux identifier et baliser les chemins de traverse ainsi que les servitudes de passage.</p> <p>Ces chemins devront être conservés lors des nouvelles constructions.</p>
<p>Manque d'entretien des petites rues et chemins bordés de vieux murs.</p> <p>Problèmes de coordination métro/mairie concernant l'entretien de la voirie, des espaces verts, des réseaux.</p>	<p>Les petites rues et chemins bordés de vieux murs doivent absolument être conservés et entretenus.</p> <p>Les murs anciens ne doivent surtout pas être rehaussés par des murs en béton. Conserver la flore naturelle de ces murs. A ce sujet, voir le mur récemment rehaussé à côté de la salle polyvalente du Haut Meylan (derrière l'ancienne mairie).</p> <p>Améliorer la coordination métro/mairie pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, des réseaux.</p>
<p>Défiguration du Haut Meylan par l'anarchie de style des constructions individuelles.</p> <p><u>Exemples :</u> Rénovation de l'ancienne maison en zone UA, à l'angle des chemins de l'Eglise et de la Chicane, juste à côté de l'église Saint Victor avec un toit bac acier marron ! Cubes de bois adossés à des maisons de caractère dauphinois</p>	<p>Le Haut Meylan est le site patrimonial ancien de référence de la ville. Il ne doit pas continuer être défiguré.</p> <p>Il est nécessaire de conserver l'harmonie architecturale des lieux. On pourrait faire instaurer une charte architecturale pour le Haut Meylan.</p> <p>Nous souhaitons rappeler à cette occasion que « Site et Patrimoine Meylanais » a demandé à plusieurs reprises à la Mairie de Meylan d'être consulté pour les projets de</p>

	<p>construction ou de rénovation de bâtiments anciens ou situés au voisinage de constructions à caractère patrimonial.</p> <p>Comme le mentionne le compte rendu de la réunion de synthèse des consultations PLUI de la Mairie de Meylan (réunions du 17 octobre 2016 à la Mairie), « Une attention particulière devra être apportée sur les constructions et rénovations à proximité des bâtiments patrimoniaux pour être conforme au rapport de présentation du PLU 2012 notamment en zone UA, UC et UD »</p>
<p>Manque d'entretien du ruisseau de Montlivet. Par grand vent, les branches d'arbres cassent et obstruent le ruisseau entraînant des risques de débordement.</p>	<p>Assurer un meilleur entretien des ruisseaux de la commune ou l'exiger si cela incombe aux propriétaires des terrains concernés.</p>
<p>Risque de disparition des zones agricoles.</p>	<p>Préserver les zones agricoles, voire en créer de nouvelles, en favorisant l'activité agricole dans le Haut Meylan en dessous de Rochasson.</p>
<p>Cartes des éléments du paysage nord et sud de Meylan aujourd'hui incomplètes.</p>	<p>Le Haut Meylan mérite un inventaire paysager, environnemental et patrimonial.</p> <p>Dans ce but, mettre à jour et joindre au PLUI les 2 cartes des éléments du paysage nord et sud de Meylan qui listent les bâtiments anciens, les murs anciens, les parcs, les beaux arbres, les bassins, les croix anciennes pour une bonne prise en compte de tous les éléments naturels et patrimoniaux dans l'urbanisation de Meylan.</p>